PERFECTIONNEMENT AU TIR DE CHASSE
CENTRE DE FORMATION DU POËT
PROTOCOLE DE SECURITE

A signer par chaque utilisateur avant chaque session de tir

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

- Seules les armes longues (cat C et D) de chasse détenues et utilisées en conformité avec la législation française sont autorisés
- Seules les munitions autorisées à la chasse peuvent être utilisées
- Trois armes maximum par participant
- Aucun accompagnateur ne sera accepté sur le site
- Le stationnement des véhicules des participants devra se faire sur le parking prévu à l'extérieur du site
- L'alcool et les stupéfiants, sont interdits sur le site. Les repas devront être pris dans le local (cuisine) mis à disposition

Vous devez :

- Avoir reçu la confirmation de réservation de la journée par la FDC 05
- Ne pas être interdit d'arme (FINIADA…)
- Etre porteur du permis de chasser validé et d'une assurance chasse pour la saison en cours
- Ne pas être sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiant
- Avoir une tenue adaptée à la pratique du tir

Armes et accessoires

* Avoir une arme en bon état de fonctionnement
* Avoir des munitions compatibles avec l'arme
* Porter un gilet fluorescent et des protections individuelles (auditives et oculaires)
* Respecter la réglementation en vigueur concernant le transport des armes et des munitions entre le domicile et le stand

Encadrement des séances

* 1 encadrant bénévole pour 1 à 4 participants (un seul atelier à la fois)

* 2 encadrants bénévoles pour 5 à 10 participants (un seul atelier à la fois)

Interdiction de poser les cibles au sol

A VOTRE ARRIVEE SUR LE SITE

Tout au long de l'utilisation du site , vous êtes sous la responsabilité des encadrants (professionnels et bénévoles de la FDC05). Vous devez respecter scrupuleusement leurs consignes.

* Attendez sur le parking devant le portail d'entrée la venue d'un encadrant
* Transportez vos armes déchargées et dans un étui ou une mallette
* Présentez votre convocation, permis de chasser validé et assurance chasse pour la saison en cours
* Prenez connaissance du protocole de sécurité
* Mettez votre gilet fluorescent et assurez vous d'avoir vos protections (auditives et oculaires)

Ensuite, un encadrant vous accompagne sur les différents ateliers

PERFECTIONNEMENT AU TIR DE CHASSE

CENTRE DE FORMATION DU POËT

Règles générales applicables sur les ateliers

PENDANT LA SESSION

* Ne manipuler une arme (chargement, déchargement…) qu'après l'accord de l'encadrant
* Ne jamais se déplacer avec une arme approvisionnée et chargée
* Vérifier systématiquement l'intérieur de son canon avant d'approvisionner et charger une arme
* Ne jamais diriger une arme même vide vers une personne, bâtiment, véhicule, route, chemin…
* Ne jamais laisser une arme sans surveillance.
* Ne jamais toucher une arme sur les râteliers

SUR L'ENSEMBLE DES ATELIERS

	TIR SUR CIBLES MOUVANTES SANGLIER COURANT	TIR SUR CIBLES FIXES 50m à 200m
	Après le signal de l'encadrant	
1	Identifiez une zone sécurisée pour manipuler votre arme	
2	Sortez votre arme de l'étui canon dirigé vers le ciel	
3	Mettez votre arme en sécurité (culasse ouverte, drapeau de sécurité…)	
4	Vérifiez que votre canon est exempt de tout corps étranger	
5	Retirez votre bretelle	
6	Présentez l'arme sécurisée et ouverte à l'encadrant	
7	Déposez votre arme sur le râtelier	
8	Après le signal de l'encadrant	
9	Mettez vos protections auditives (casque, bouchons…) et oculaires (lunette de tir)	
10	Prenez votre arme sur le râtelier canon dirigé vers le ciel	
11	Prenez position sur le pas de tir (limiteur d'angle) (A)	Prenez position sur la table de tir (A et B)
	Après le signal de l'encadrant	Après le signal de l'encadrant
12	Approvisionnez canon vers le ciel et chargez votre arme canon dirigé vers le sol en veillant à ce que vos doigts ne touchent pas la queue de détente (2 munitions maximums)	Approvisionnez avec une munition et chargez votre arme canon dirigé vers le champ de tir (cibles 200m) en veillant à ce que vos doigts ne touchent pas la queue de détente
13	Dès que vous êtes prêt, l'encadrant lance la cible « sanglier ». Actionnez la queue de détente qu'après avoir épaulé et visé la cible. Interdiction formelle de tirer la cible sanglier au retour.	Dès que vous êtes prêt et après le signal de l'encadrant, actionnez la queue de détente qu'après avoir épaulé et visé la cible
14	A l'issue de votre tir (C)	
15	Retirez votre doigt de la queue de détente	
16	Décharger votre arme canon dirigé vers le sol en veillant à ce que vos doigts ne touchent pas la queue de détente	
17	Présentez l'arme sécurisée et ouverte à l'encadrant	
18	Déposez votre arme sur le ratelier	
19	Après le signal de l'encadrant	
20	Déplacez vous jusqu'à la cible pour voir le résultat de votre tir (D)	

(A) Seul le(s) tireur(s) désigné se présentera sur le poste de tir. Les autres participants resteront en retrait du poste de tir.

(B) Seul le tir assis (sur le tabouret) ou couché sur la table de tir est autorisé, interdiction de poser les cibles au sol ni sur les pares balles.

(C) En cas d'incident de tir, l'arme devra rester épaulée en direction du champ de tir jusqu'à l'intervention de l'encadrant.

(D) Tout déplacement Jusqu' aux cibles devra se réaliser sans armes et avec l'ensemble du groupe après l'accord de l'encadrant.

En cas de manquement (s) grave (s) à ce protocole de sécurité, l'utilisateur sera exclu définitivement du site

Je soussigné……reconnais avoir pris connaissance de ce protocole et m'engage à le respecter.

Fait à…… Le…… Signature

« LA SECURITE, NOTRE PRIORITE »